

ENQUETE PUBLIQUE**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES
CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS
D'ENVIRONNEMENT**

Concerne la demande de : GEENENS s.a. - Monsieur Luc GEENENS
Houpe 34
7880 FLOBECQ

En vue d'obtenir le renouvellement de PERMIS D'ENVIRONNEMENT concernant le maintien activités bus (bâtiment administratif et atelier d'entretien, atelier distribution hydrocarbure et station lavage, parking et cabine haute tension) – Houpe 34 et 35 – section D n°26X14, 26Y14, 26R14, 25P7, 25N7
Réf. communale : 2/2025 – Réf. SPW : 10021815/VWI.cva

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 28 novembre 2025.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
21 novembre 2025	28 novembre 2025	Administration communale Rue des Frères Gabreau 27 7880 FLOBECQ 12 décembre 2025 à 11 heures	Administration communale Rue des Frères Gabreau 27 7880 FLOBECQ

Le dossier peut être consulté à partir de la date de début de l'enquête publique jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service Environnement : Angélique Depessemier ou Carin Grooten, 068/44.70.04 – a.depessemier@flobecq.be c.grooten@flobecq.be.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement ou, à défaut, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique du Service public de Wallonie (SPW-DPA – Place du Béguinage 16 7000 MONS – 065/32.80.11).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné, ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal de l'Administration communale de Flobecq.